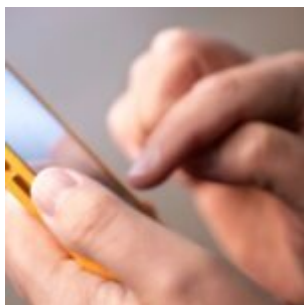


# Applications mobiles : la Cnil propose un projet de recommandation



© 2023 Les Echos Publishing

Une grande majorité de Français disposant aujourd'hui d'un smartphone, celui-ci devient l'équipement privilégié pour se connecter à Internet, ce qui entraîne un fort développement des applications mobiles devenues incontournables dans la vie quotidienne. Or cet usage massif n'est pas sans risque et sans enjeux en ce qui concerne la protection de la vie privée des utilisateurs. Ces applications permettent ainsi le traitement de grandes quantités de données personnelles qui n'existent pas ou peu sur des ordinateurs (géolocalisation, accès à un carnet de contacts...). C'est pourquoi la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a décidé de se pencher sur cette thématique qu'elle a inscrite comme l'un des axes prioritaires de son programme de travail pour l'année 2023.

## Partage des rôles et responsabilités des différents acteurs

Pour apporter davantage de sécurité juridique en la matière, la CNIL a émis un document qu'elle soumet à consultation auprès des acteurs représentatifs de l'écosystème des

applications mobiles (éditeurs d'applications, développeurs, fournisseurs de kits de développement logiciel, fournisseurs de systèmes d'exploitation et/ou de magasins d'applications, acteurs institutionnels, représentants de la société civile...). Ce texte propose notamment les conditions d'application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel aux applications mobiles et analyse la question des partages des rôles et des responsabilités des différents acteurs.

Pour consulter le projet de recommandation, rendez-vous sur [le site de la Cnil](#)

© 2023 Les Echos Publishing